

BROCANTE DE SAINT MARTIN LA GARENNE DU 6 SEPTEMBRE 2020

ROUTE DE VETHEUIL

REGLEMENT

1) Dossier à envoyer ou déposer chez : **M. Sylvain BEREUX**
217 Grand' Rue
78520 SANDRANCOURT

IMPORTANT : Tout dossier incomplet sera systématiquement renvoyé à l'expéditeur.

2) **Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de la carte du registre du commerce pour les professionnels.**

3) Ne pas oublier de cocher le paragraphe « attestation sur l'honneur » obligatoire pour les particuliers.

4) Le mètre linéaire est au prix de 5 euros (2m minimum).

5) **Règlement total de votre réservation** à l'ordre du **COMITE DES FETES DE ST MARTIN** pour les chèques.

6) Le stationnement des véhicules des exposants sera à proximité de la brocante **mais pas sur l'emplacement.**

7) Pour des raisons pratiques, il ne vous sera pas possible de refuser l'emplacement qui vous aura été attribué par le service d'accueil.

8) L'accueil s'effectuera le dimanche 6 septembre 2020 de 6H30 à 8h00 par le chemin des Plateaux au niveau du 437. **Après 8h00, l'entrée sera interdite aux véhicules et un sens de circulation piéton sera mis en place.**

9) En cas d'annulation de la brocante par les organisateurs, le montant de votre réservation vous sera intégralement remboursé.

10) Dans le cas où vous ne viendriez pas à la brocante, le montant de votre réservation restera acquis au COMITE DES FETES.

11) Pour des raisons de sécurité, **les barbecues individuels sont interdits.**

12) Les emplacements font 1,50m de large, et en raison des conditions sanitaires et de la nouvelle organisation qui en découle, **les barnums ne seront pas autorisés.**

13) Les organisateurs se réservent le monopole de la vente de nourriture et des boissons. Tout contrevenant sera exclu et ne pourra prétendre au remboursement de son emplacement.

14) En aucun cas, les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de contamination au COVID-19. **Le masque sera obligatoire pour tous** les exposants ainsi que pour les visiteurs. Du gel hydroalcoolique sera disponible à l'entrée de la brocante ainsi qu'à la buvette.

15) Les exposants s'engagent à respecter l'environnement et la commune qui les accueille : respecter la nature en laissant l'emplacement propre et **rapporter leurs déchets ou autres objets invendus à leurs domiciles.**

Bulletin d'inscription - Brocante
Saint Martin la Garenne
6 septembre 2020

NOM :

ADRESSE :

.....

.....

TELEPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

CODE POSTAL :

Nombre de mètres linéaires retenus : X 5 Euros =

(MINIMUM 2 METRES)

- Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement déchargeant les organisateurs de toutes les responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation et je m'engage à ne pas enfreindre les interdictions.

Assujetti à la taxe professionnelle.

Non assujetti à la taxe professionnelle, j'atteste sur l'honneur être vendeur occasionnel et ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerciales (Art 1 et 632 du code du commerce).

Atteste sur l'honneur avoir participé à moins de 2 brocantes cette année (Art R321-9 du code pénal), pour les particuliers.

- Je sollicite auprès de Monsieur le Maire de St Martin la Garenne l'autorisation de participer à la brocante du 6 septembre 2020.

Dater et signer, précédé de la mention « Lu et Approuvé »

IMPORTANT : Tout dossier incomplet sera automatiquement renvoyé à l'expéditeur

RENSEIGNEMENTS : 06 24 53 58 95 ou 06 66 79 90 02.

A envoyer ou déposer chez :

M. Sylvain BERAUX

217 Grand' Rue

Sandrancourt

78520 SAINT MARTIN LA GARENNE